Livret sur les affaires et les finances de la FCFDU 2025

12 juillet 2025, ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

ORDRE DU JOUR | RÈGLES PERMANENTES | MODIFICATIONS DE RÈGLEMENTS | DOCUMENTS FINANCIERS RÈGLEMENTS | RAPPORTS

Préparé pour l'AGA 2025 de la FCFDU

Renseignements généraux sur la séance administrative

1. L'Assemblée générale annuelle (AGA) 2025 se tiendra virtuellement cette année. Veuillez-vous assurer d'avoir accès aux connexions informatiques et aux documents suivants :

    - Un accès informatique à la diffusion Zoom
    - Si vous êtes une déléguée votante, un accès au système de vote en ligne – ElectionBuddy
    - Le Livret des affaires et des finances de l'AGA

2. Veuillez lire le Livret des affaires et des finances de l'AGA avant les séances d'affaires et commencer à vous familiariser avec l'information qu'il contient. Ce livret est distribué dans l'infolettre *Club Action*, envoyé par courriel aux participantes inscrites et publié sur le site Web **www.cfuw.org** avant l'AGA.

3. Le Livret des affaires et des finances de l'AGA comprend les règles permanentes proposées pour l'assemblée, lesquelles précisent le déroulement de la réunion.

4. Tableau de vote

Nombre de membres	Nombre de votes		Nombre de membres	Nombre de votes
Up to 37	1		226 – 275	9
38 – 62	2		276 – 325	10
63 – 87	3		326 – 375	11
88 – 112	4		376 – 425	12
113 – 137	5		426 – 475	13
138 – 162	6		476 – 525	14
163 – 187	7		526 – 575	15
188 – 225	8		576 – 625	16

5. Les règlements suivants de la FCFDU s'appliquent au déroulement de l'Assemblée générale annuelle

(AGA) :

A. Privilèges de votes des clubs

16. Un club en règle doit recevoir un vote pour chaque tranche de vingt-cinq (25) membres ou fraction majeure, avec un maximum de deux cents (200) membres ; et une voix pour chaque tranche de cinquante (50) membres ou fraction majeure, par la suite. Les clubs ayant moins de vingt-cinq (25) membres ont droit à un vote.

17. Les voix d'un club doivent être réparties selon le nombre de membres inscrits déclarés par le club dans son rapport annuel à la FCFDU.

18. Les clubs qui ont droit à plus d'un vote doivent les remettre par vote groupé.

B. Quorum

103. Vingt (20) pour cent des électrices admissibles doivent constituer un quorum à une assemblée générale annuelle ou extraordinaire de la FCFDU ou à une séance d'élaboration de politiques.

104. Lorsqu'il y a quorum à l'ouverture d'une réunion, les affaires de la réunion peuvent avoir lieu. Aucun vote ne peut avoir lieu au sujet d'une motion s'il n'y a pas quorum.

C. Votantes admissibles

110. Chaque club doit désigner un de ses membres en règle comme déléguée votant et doit aviser la FCFDU du nom de sa déléguée votant avant le début d'une assemblée générale annuelle ou extraordinaire. La déléguée votant doit porter le nombre total de votes auquel le club a droit.

112. Les clubs dont la déléguée votante ne peut assister à la séance ont le droit de voter par procuration. La désignation d'une mandataire doit être présentée par écrit à la FCFDU et consignée avant le vote. Les clubs peuvent désigner la mandataire de leur choix, à condition d'avoir l'autorisation écrite de la personne désignée.

113. Toutes les votantes admissibles doivent s'inscrire auprès de la coordonnatrice de vérification des pouvoirs à l'assemblée générale annuelle.

Livret sur les affaires et les finances

Assemblée Générale Annuelle 2025
12 juillet 2025

Présidente : Linda Sestock, Présidente Nationale
Coprésidente : Barb Gustafson
Parlementaire : Elizabeth Haynes
Équipe de parlementaires techniques : Bureau National et Elizabeth Haynes

Ordre du jour

1) Rappel à l'ordre et mot de bienvenue **Linda Sestock**
2) Reconnaissance des territoires **France Rémillard**
3) Présentation de la plateforme **Linda Sestock**
4) Inscription et vérifications des pouvoirs **Présidente de la vérification des pouvoirs**
    a. Rapport des inscriptions
        i. Appel nominal – vice-présidentes des régions – Colombie-Britannique, Prairies, Ontario, Québec, Atlantique
        ii. Clubs inscrits par région ; nombre total de clubs présents
    b. Rapport de vérification des pouvoirs
        i. Vote d'essai
        ii. Motion visant à accepter le rapport de vérification des pouvoirs
5) Résolutions en bloc **Présidente/Coprésidente**
    a. Approbation des règles permanentes pour l'assemblée générale annuelle
    b. Adoption de l'ordre du jour
    c. Approbation du comité de vérification des procès-verbaux (Elizabeth Haynes, Sheila Service, Susan Lane, , Eman El-Halies, Margaret Therrien et Wendy Taylor)
    d. Présentation du comité des scrutatrices et des chronométreuses
    e. Motion visant à adopter les résolutions en bloc

6) Rapport du comité des statuts et des règlements de la FCFDU **Beth Haynes**

   a. **Motion 1 :** Modifier les définitions des règlements de la FCFDU en corrigeant la définition de « majorité » et en ajoutant une définition de femme/femmes incluant un langage inclusif.
   b. **Motion 2:** Proposition de modifier l'Annexe 2 des règlements de la FCFDU afin d'harmoniser les responsabilités des directrices avec les pratiques actuelles, de retirer les références aux comités dissous et d'assurer la cohérence du format.

7) Rapport du comité des finances de la FCFDU **Susan Lane, VP des finances**

   a. Motion visant à accepter les états financiers audités de la FCFDU pour 2024/25

   b. Motion visant à approuver les auditeurs pour 2025-26

   c. Présentation du budget

   d. Motion visant à adopter le budget de 2025-2026

8) Rapport de la directrice générale

9) Rapport de la présidente

10) Annonce

11) Levée de la séance

Fédération canadienne des femmes diplômées des universités (FCFDU)
Assemblée Générale Annuelle
Règles permanentes proposées
12 juillet 2025

Si elles sont adoptées, ces règles régiront l'AGA 2025 de la FCFDU du 12 juillet 2025 ainsi que la séance de politique de la FCFDU du 13 juillet 2025.

Règle 1 : Organe électeur

1. Le corps votant sera composé de :
   1.1. Déléguées accréditées des clubs de la FCFDU.
   1.2. Mandataires accréditées représentant un club de la FCFDU. Une mandataire ne peut voter que pour un seul club.
2. Seuls les membres accrédités du corps votant ont le droit de vote.
3. Toutes les membres de la FCFDU peuvent participer aux discussions liées aux affaires de la FCFDU.

Règle 2 : Plateformes de réunion et de vote

1. La réunion se tiendra sur la plateforme Zoom Meetings.
2. Le vote sera effectué au moyen du système MeetingVote d'ElectionBuddy.

Règle 3 : Vote

1. Les votes électroniques seront réalisés via le logiciel ElectionBuddy MeetingVote.
2. Tous les votes seront considérés comme des votes par appel nominal – un rapport indiquera comment chaque déléguée a voté.
3. Pour qu'un vote soit valide, le nombre total de votes et d'abstentions exprimés via ElectionBuddy doit être supérieur ou égal à 53 (quorum). Si ce total n'atteint pas le quorum :
   3.1. Aucune décision ne sera prise concernant la motion ou la résolution ;
   3.2. Un rapport d'accréditation sera immédiatement demandé après le vote.
   3.3. Si le rapport d'accréditation ne confirme pas la présence du quorum, la réunion sera levée immédiatement.
   3.4. Tout point restant à l'ordre du jour ne sera pas traité.
4. Les abstentions n'affectent pas le résultat du vote, mais seront comptabilisées pour confirmer

que le quorum est maintenu.

5. Les clubs disposant de plus d'un vote doivent les soumettre en bloc. Les votes ne peuvent pas être fractionnés.

Règle 4 : Vérification des pouvoirs

1. Après l'ouverture de l'assemblée générale annuelle, le comité de vérification des pouvoirs rend compte du :
   1.2. Nombre total de membres de clubs qui sont inscrites et qui détiennent les pouvoirs adéquats ;
   1.3. Nombre total de votes en présence, tel que déterminé par le vote électronique.

Règle 5 : Propositions et résolutions

1. Conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL), les propositions des membres ou les nouvelles motions présentées au cours de l'assemblée ne sont pas recevables.
2. Toute motion non transmise avec l'avis de convocation (ex. : modification, remise, renvoi à un comité) devra être tapée dans le clavardage Zoom par la personne qui la propose, et adressée au parlementaire technique de la réunion.
3. Seules les membres votantes peuvent présenter ou appuyer une motion ou une résolution.
4. Seules les résolutions de défense des intérêts distribuées avec l'avis de convocation à l'assemblée peuvent être examinées.
5. Sauf indication contraire dans les règles permanentes ou dans la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, les résolutions et les motions originales nécessitent un vote affirmatif des deux tiers (2/3) des votes pour être adoptées.
6. Les résolutions de défense des intérêts, les propositions des membres et les modifications de règlements sont réputées comme ayant été proposées et appuyées.
   6.1. Seules les modifications soumises durant les périodes d'examen des règlements ou des résolutions peuvent être examinées.
   6.2. La motion visant à diviser une motion est recevable si chaque partie présente une question distincte.

Règle 6 : Débat

1. Demande de parole : Lorsque la présidence ouvre le débat, les membres souhaitant prendre la parole doivent utiliser le bouton « Lever la main » dans l'onglet « Réactions » de Zoom.
2. Le clavardage Zoom n'est pas un espace de débat. Il est utilisé pour :
   2.1. Proposer ou appuyer une motion
   2.2. Transmettre une motion au parlementaire technique
   2.3. Demander de l'aide technique

2.4. Interrompre pour une motion d'urgence telle que :
    2.4.1. Question de privilège : tapez QP
    2.4.2. Rappel au Règlement : tapez PO
    2.4.3. Demande de renseignement : tapez RI
    2.4.4. Question parlementaire : tapez PI
3. Le débat sur chaque motion ou résolution originale est limité à vingt (20) minutes, incluant toute motion secondaire (comme référer ou amender). Un maximum de deux (2) motions pour prolonger le débat de dix (10) minutes chacune peut être envisagé. (voir Règle 6 ci-dessous)
4. Une membre peut s'exprimer une seule fois sur une motion sujette à débat, et pour un maximum de deux (2) minutes.
   La proposante a droit à 2 minutes pour introduire le débat et à 2 minutes supplémentaires pour le conclure. Les micros seront coupés à la fin des deux minutes.
5. **Débat équilibré :** Les interventions alterneront entre celles en faveur et celles contre la motion.
6. Le débat prend fin :
   6.1. Lorsqu'il ne reste que des membres d'un même camp ;
   6.2. Lorsque le temps prévu à la discussion est écoulé ;
   6.3. Lorsqu'une motion visant à mettre fin à la discussion et à procéder immédiatement au vote (question préalable/appel à la question) est adoptée par les deux tiers des voix.
7. Lorsque la présidente autorise une membre à prendre la parole, la membre s'adresse à la présidente et nomme clairement son nom et son club ou son poste au sein du conseil avant de commencer.

Règle 7 : Indicateurs de temps

1. Les décisions de la ou des chronométreuses sont strictement respectées.
2. La chronométreuse informe chaque membre qui parle qu'il lui reste trente (30) secondes avant la fin du temps prévu.
3. À la fin des deux minutes, l'intervenante en sera informée et le micro sera désactivé.
4. Lorsqu'une discussion portant sur une motion atteint une durée de quinze (15) minutes (ou sept [7] minutes dans le cas d'une prolongation), la chronométreuse en informe la présidente.
5. Lorsqu'une discussion portant sur une motion atteint une durée de vingt (20) minutes, la discussion prend fin. Les membres procèdent au vote immédiat des motions en cours, sauf en cas de motion visant à prolonger la discussion.

Règle 8 : Autorité parlementaire

Les règles contenues dans la 12e édition des Règles de procédure de Robert – version révisée s'appliquent à la FCFDU dans tous les cas pertinents, à condition qu'elles ne soient pas en conflit

avec la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif (Loi BNL), les statuts constitutifs de la FCFDU, ses règlements, ses politiques, ses procédures, ou les présentes règles permanentes.

Référence parlementaire rapide – Motions d'interruptions

Code de chat Zoom	Motion	Objectif
RI	**Request for Information (*Demande de renseignements)***	**Obtenir une explication sur la motion, ses effets ou sa justification**
PO	**Point of Order *(Rappel au règlement)***	**Signaler une infraction aux règles de la réunion**
QP	**Question of Privilege *(Question de privilège)***	**Demander une assistance technique**
PI	**Parliamentary Inquiry *(Demande de renseignement parlementaire)***	**Demander comment procéder pour accomplir quelque chose pendant la réunion**

Motions subsidiaires

Motions qui peuvent être appliquées à d'autres motions et résolutions

Les règles applicables aux motions présentées dans le tableau suivant sont tirées de la 12e édition entièrement révisée de l'ouvrage Robert's Rules of Order.

Motion	Peut être interrompue	Nécés site un appui	Modifiable	Sujette à débat	Vote requis	Peut être remise à l'étude
Demande de renseignements	Oui	Non	Non	Non	Réponse de la présidente	
Rappel au règlement	Oui	Non	Non	Non	Décision de la présidente	
Intersession	Non	Oui	Oui	Non	Majorité	Non
Question préalable et fin de la discussion	No	Oui	Non	Non	Deux tiers (2/3)	Oui
Limite ou prolongation de la discussion	No	Oui	Oui	Non	Deux tiers (2/3)	Oui
Ajournement à un moment précis	No	Oui	Oui	Oui	Majorité	Oui
Renvoi à un comité	No	Oui	Oui	Oui	Majorité	Oui

Amendement	No	Oui	Une (1) fois	Oui	Majorité	Oui
Ajournement indéfini	Non	Oui	Non	Oui	Majorité	Oui (vote affirmatif seulement)

Amendements aux règlements de 2025

Sous la direction du Conseil d'administration de la FCFDU et à la suite d'une collaboration avec le Comité de gouvernance, le Comité des statuts et règlements de la FCFDU présente les cinq modifications suivantes aux règlements pour considération des membres. Ces modifications seront soumises en deux motions lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de la FCFDU.

La première motion comprendra deux modifications à la section Définitions des règlements de la FCFDU. La définition de « motion ordinaire » sera modifiée afin de l'harmoniser avec la définition fournie dans la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (LCOBNL) ainsi qu'avec la définition de la majorité, telle qu'établie dans *Robert's Rules of Order Newly Revised* (12e éd.), l'autorité parlementaire de la FCFDU. De plus, une définition du terme « Femme/Femmes » est proposée, en accord avec le langage inclusif de l'Annexe 1 adopté lors de l'AGA de 2024.

La deuxième motion comprend trois modifications à l'Annexe 2 des règlements de la FCFDU. Cette annexe précise les responsabilités des membres du conseil d'administration. Les modifications proposées visent à harmoniser ces responsabilités avec les pratiques actuelles, à retirer les références à des comités qui ont été dissous, et à assurer la cohérence du langage entre les différents postes.

1.) Motion 1: Modifier les définitions des règlements de la FCFDU en corrigeant la définition de « majorité » et en ajoutant une définition de femme/femmes qui utilise un langage inclusif.

Actuellement	Proposé	Si modifié
« Motion ordinaire » désigne une motion adoptée par une majorité d'au moins 50 % plus 1 des votes exprimés sur cette motion.	« Motion ordinaire » désigne une motion adoptée par une ~~majorité *d'au moins 50 % plus 1*~~ des votes exprimés sur cette motion.	« Motion ordinaire » désigne une motion adoptée par une majorité des votes exprimés sur cette motion.

a) Dans la section *Définitions*, supprimer de la définition de *Motion ordinaire* : « d'au moins 50 % plus 1 ». Si la modification est adoptée, la définition se lirait comme

suit : « Motion ordinaire » désigne une motion adoptée par une majorité des votes exprimés.

Justification : Définir la majorité comme étant « 50 % plus 1 » peut entraîner un seuil de vote plus élevé que prévu. La majorité signifie *plus de la moitié*. La moitié est déterminée en additionnant le nombre total de votes exprimés, puis en divisant ce nombre par deux. Toute valeur supérieure à ce résultat constitue une majorité.

Dans le cas d'un nombre **pair** de votes exprimés, le nombre minimum de votes requis pour atteindre une majorité est effectivement *la moitié plus un* — c'est-à-dire 50 % plus un vote. Toutefois, dans le cas d'un nombre **impair**, le résultat de la division n'est pas un nombre entier. Or, les votes doivent être comptés en nombres entiers ; il est donc nécessaire d'arrondir à l'entier supérieur — ce qui constitue déjà *plus de la moitié*. Ajouter un vote supplémentaire à ce chiffre augmente alors inutilement le nombre de votes requis pour adopter la motion

b) Ajouter une nouvelle définition :

Femme désigne une femme ou une personne qui s'identifie comme femme. Femmes désigne des femmes ou des personnes qui s'identifient comme femmes.

Actuellement	Modification proposé	Si adopté
	Femme désigne une femme ou une personne qui s'identifie comme femme. Femmes désigne des femmes ou des personnes qui s'identifient comme femmes.	Femme désigne une femme ou une personne qui s'identifie comme femme. Femmes désigne des femmes ou des personnes qui s'identifient comme femmes.

Justification : Lors de l'Assemblée générale annuelle de 2024, la FCFDU a modifié l'Annexe 1 afin d'inclure un langage inclusif concernant les critères d'admissibilité à l'adhésion. À ce moment, il a été noté que ce nouveau libellé devrait être intégré dans l'ensemble des règlements de la FCFDU. Toutefois, un tel changement dépassait la portée de l'avis donné et ne pouvait être effectué avant l'AGA de 2025. Cette proposition vise à compléter les changements liés au langage inclusif amorcés en 2024.

2.) Motion 2 : Modifier l'Annexe 2 des règlements de la FCFDU afin d'harmoniser les responsabilités des membres du conseil avec les pratiques actuelles, de retirer les références à des comités dissous et d'assurer la cohérence du format.

a. Dans l'Annexe 2, supprimer l'article 2 et le remplacer par un nouvel article 2 :La vice-présidente aux finances agit à titre de trésorière et de présidente du Comité permanent des finances.

Actuellement	Proposé	Si adopté.
La vice-présidente aux finances agit à titre de trésorière, de présidente du Comité permanent des finances et de présidente de la Charitable Trust de la FCFDU.	~~La vice-présidente aux finances agit à titre de trésorière, de présidente du Comité permanent des finances et de présidente de la Charitable Trust de la FCFDU.~~ La vice-présidente aux finances agit à titre de trésorière et de présidente du Comité permanent des finances.	La vice-présidente aux finances agit à titre de trésorière et de présidente du Comité permanent des finances.

Justification: La vice-présidente aux finances n'a pas agi à titre de présidente de la Fiducie de charité de la FCFDU depuis 2016. La Fiducie de charité de la FCFDU est une organisation distincte à but non lucratif. Ses règlements ne prévoient pas que la vice-présidente aux finances de la FCFDU en soit la présidente. La FCFDU ne peut pas imposer cette exigence.

b. À l'Annexe 2, supprimer le point 4 et le remplacer par le nouveau point 4 suivant : « La vice-présidente à l'éducation collabore avec le conseil d'administration et les clubs afin de promouvoir des normes élevées en matière d'éducation pour toutes et tous au Canada, et elle préside le Comité permanent de l'éducation. Les groupes d'étude sur l'éducation sont organisés en réseau à l'échelle nationale et rendent compte au conseil d'administration par l'intermédiaire de la vice-présidente à l'éducation. » Si le règlement est modifié, il se lira comme suit : La vice-présidente à l'éducation collabore avec le conseil d'administration et les clubs afin de promouvoir des normes élevées en matière d'éducation pour toutes et tous au Canada, et elle préside le Comité permanent de l'éducation. Les groupes d'étude sur l'éducation sont organisés en réseau à l'échelle nationale et rendent compte au conseil d'administration par l'intermédiaire de la vice-présidente à l'éducation.

Actuellement	Si proposé	Si adopté
La vice-présidente à l'éducation doit : a) Travailler avec le Conseil et les clubs pour promouvoir des normes élevées en matière d'éducation au Canada pour toutes et tous b) Présider le Comité permanent de l'éducation et agir à titre de liaison du Conseil pour le Comité permanent des bourses et pour le Comité des bibliothèques et arts créatifs.	La vice-présidente à l'éducation doit : a) Travailler avec le Conseil et les clubs pour promouvoir des normes élevées en matière d'éducation au Canada pour toutes et tous b) Présider le Comité permanent de l'éducation ~~et agir à titre de liaison du Conseil pour le Comité permanent des bourses et pour le Comité des bibliothèques et arts créatifs.~~ La vice-présidente à l'éducation collabore avec le conseil d'administration et les clubs pour promouvoir des normes élevées en matière d'éducation au Canada pour toutes et tous, et elle préside le Comité permanent de l'éducation. Les groupes d'étude sur l'éducation sont organisés en réseau à l'échelle nationale et rendent compte au conseil d'administration par l'intermédiaire de la vice-présidente à l'éducation.	La vice-présidente à l'éducation collabore avec le conseil d'administration et les clubs pour promouvoir des normes élevées en matière d'éducation au Canada pour toutes et tous, et elle préside le Comité permanent de l'éducation. Les groupes d'étude sur l'éducation sont organisés en réseau à l'échelle nationale et rendent compte au conseil d'administration par l'intermédiaire de la vice-présidente à l'éducation.

Justification : Récemment, les comités des Bourses et des Bibliothèques et arts créatifs ont été placés sous la responsabilité de la Charitable Trust de la FCFDU. Ces deux comités ne figurent pas à l'article 62 des règlements de la FCFDU, qui énumère les comités permanents reconnus. Or, l'article 63 des règlements de la FCFDU autorise le conseil d'administration à dissoudre les comités

permanents qui ne sont pas spécifiquement mentionnés à l'article 62, comme c'est le cas pour les comités des Bourses et des Bibliothèques et arts créatifs. L'amendement proposé vise à retirer toute référence à ces comités des règlements de la FCFDU et des responsabilités de la vice-présidente à l'éducation. Il permet ainsi d'harmoniser les règlements avec les pratiques actuelles tant au sein de la FCFDU que de la Charitable Trust.

c. À l'Annexe 2, point 5, ajouter : « Les groupes d'étude en matière de défense des intérêts sont organisés en réseau à l'échelle nationale et rendent compte au conseil d'administration par l'intermédiaire de la vice-présidente à la défense des intérêts. »

Si le règlement est modifié, il se lira comme suit :
La vice-présidente à la défense des intérêts coordonne les efforts de revendication de la FCFDU et préside le Comité de la défense des intérêts. Les groupes d'étude en matière de défense des intérêts sont organisés en réseau à l'échelle nationale et rendent compte au conseil d'administration par l'intermédiaire de la vice-présidente à la défense des droits.

Actuellement	Modification proposé	Si adopté
5. La vice-présidente à la défense des intérêts coordonne les efforts de revendication de la FCFDU et préside le Comité permanent de la défense des intérêts.	5. La vice-présidente à la défense des intérêts coordonne les efforts de revendication de la FCFDU et préside le Comité permanent de la défense des intérêts. Les groupes d'étude en matière de défense des intérêts sont organisés en réseau à l'échelle nationale et rendent compte au conseil d'administration par l'intermédiaire de la vice-présidente à la défense des intérêts.	5.La vice-présidente à la défense des intérêts coordonne les efforts de revendication de la FCFDU et préside le Comité permanent de la défense des intérêts. Les groupes d'étude en matière de défense des intérêts sont organisés en réseau à l'échelle nationale et rendent compte au conseil d'administration par l'intermédiaire de la vice-présidente à la défense des intérêts.

RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENTE AUX FINANCES

Ce poste comprend le rôle de présidente du Comité des finances ainsi que la participation à d'autres comités, au besoin. La vice-présidente est également membre du conseil d'administration.

Le Comité des finances est composé d'environ 7 à 8 membres, y compris la présidente et la directrice générale. Il est chargé d'examiner les rapports financiers mensuels préparés par la comptable.
Le comité examine également les politiques financières, suit la réserve GWI et supervise les placements. Au besoin, il fait des recommandations au conseil d'administration.

Le Club est en bonne santé financière. Nous affichons un bel excédent cette année d'environ 40 000 $, comparativement à un déficit budgété d'environ 7 000 $, soit une différence de 47 000 $. Rappelons que notre budget est établi selon la méthode de comptabilité de caisse. Ainsi, nous n'y incluons ni les gains/pertes sur la valeur marchande de nos placements, ni les revenus de placement. Cette année, cela représente environ 40 000 $. Nous avions également prévu un budget plus élevé pour l'AGA en présentiel que ce qu'elle a réellement coûté.

Comme mentionné, les états financiers audités indiquent un excédent d'environ 40 000 $. Ces fonds auraient normalement été transférés au fonds non affecté. Toutefois, le conseil a décidé de transférer une partie de ces fonds vers des fonds affectés à usage interne. Nous avons affecté des montants pour : des améliorations supplémentaires au bureau, des subventions pour assister à la Commission de la condition de la femme à l'ONU au printemps, la Triennale de GWI en 2025, la conception et l'achat d'épinglette et d'écharpes de la FCFDU, ainsi qu'un fonds de prévoyance pour projets. Ces transferts sont détaillés à la note 10. Ces fonds devraient être utilisés au cours de l'exercice en cours. Tout montant non utilisé sera retourné au fonds de réserve non affecté.

Le Comité des finances a été très actif cette année. Nous avons examiné et ajusté l'échelle salariale du personnel. Nous avons tenu deux assemblées publiques (town halls) : l'une sur les

cotisations et le complément de GWI, et notre habituelle rencontre financière avant l'AGA, durant laquelle nous avons discuté des états financiers de fin d'année et du budget proposé. Nous avons également établi une politique sur les dépenses liées à la Triennale de GWI. Une nouvelle politique a été introduite : la politique de réaffectation budgétaire, permettant le transfert de certaines lignes budgétaires vers d'autres postes de dépense.

Nous présenterons aussi un budget pour 2025-2026 qui prévoit un déficit d'environ 23 000 $. Certaines nouvelles lignes budgétaires reflètent des changements dans notre manière d'opérer. Comme nous avons toujours besoin de nouvelles membres, des postes budgétaires ont été ajoutés pour la vice-présidence à l'adhésion ainsi que pour la coordonnatrice à l'adhésion.

Je tiens à remercier chaleureusement le Comité des finances, le conseil d'administration et Jaime Beagan, notre directrice générale. Ce fut un réel plaisir de travailler avec vous toutes et tous.

MOTIONS

1. **Que les états financiers pour l'exercice se terminant le 30 avril 2025, accompagnés du rapport du vérificateur, soient acceptés.**

2. **Que la nomination du cabinet Welch LLP, comptables professionnels agréés, soit approuvée à titre de vérificateur de la FCFDU pour l'exercice se terminant le 30 avril 2026.**

3. **Que le projet de budget d'exploitation 2025-2026 présenté dans le Cahier des finances de la FCFDU soit approuvé.**

Susan Lane
Vice-présidente, Finances
Juillet 2025

F I N A N C I A L S T A T E M E N T S

For

CANADIAN FEDERATION OF UNIVERSITY WOMEN

For year ended

APRIL 30, 2025

DRAFT
For Discussion Purposes Only

INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

To the directors of

CANADIAN FEDERATION OF UNIVERSITY WOMEN

Opinion

We have audited the financial statements of Canadian Federation of University Women (the Federation), which comprise the statement of financial position as at April 30, 2025, and the statements of operations, changes in net assets and cash flows for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies.

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of Canadian Federation of University Women as at April 30, 2025 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for- profit organizations.

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements* section of our report. We are independent of Canadian Federation of University Women in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing Canadian Federation of University Women's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate Canadian Federation of University Women or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Federation's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis

DRAFT For Discussion Purposes Only

of these financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Federation's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Federation's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Federation to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

Chartered Professional Accountants
Licensed Public Accountants

Ottawa, Ontario
Date to be determined.

DRAFT For Discussion Purposes

CANADIAN FEDERATION OF UNIVERSITY WOMEN

STATEMENT OF FINANCIAL POSITION

APRIL 30, 2025

	2025	2024
ASSETS		
CURRENT ASSETS		
Cash	$ 400,464	$ 385,154
Restricted cash (note 4)	1,750	1,750
Cash held in investments (note 5)	869	99,590
Short-term investments (note 5)	321,674	293,507
Accounts receivable	270	1,098
Prepaid expenses (note 6)	73,144	74,620
	798,171	855,719
INVESTMENTS (note 5)	363,053	250,745
CAPITAL ASSETS (note 7)	19,400	7,217
	$ 1,180,624	$ 1,113,681
LIABILITIES AND NET ASSETS		
CURRENT LIABILITIES		
Accounts payable and accrued liabilities (note 8)	$ 30,973	$ 34,004
Deferred revenue (note 9)	422,278	392,247
	453,251	426,251
FUNDS HELD IN TRUST (note 4)	1,750	1,750
	455,001	428,001
NET ASSETS		
Internally restricted - reserve fund (note 10)	50,383	61,000
- contingency reserve fund (note 10)	202,000	202,000
- total	252,383	263,000
Unrestricted	453,840	415,463
Invested in capital assets	19,400	7,217
	725,623	685,680
	$ 1,180,624	$ 1,113,681

Approved by the Board:

.....Director

.....Director

DRAFT For Discussion Purposes Only

(See accompanying notes)

CANADIAN FEDERATION OF UNIVERSITY WOMEN

STATEMENT OF CHANGES IN NET ASSETS

YEAR ENDED APRIL 30, 2025

	Internally restricted (note 10)	Unrestricted	Invested in capital assets	Total 2025	Total 2024
Net assets, beginning of year	$ 263,000	$ 415,463	$ 7,217	$ 685,680	$ 629,759
Excess of revenue over expenses (expenses over revenue) for the year	(10,617)	50,560	-	39,943	55,921
Purchase of capital assets	-	(17,252)	17,252	-	-
Amortization of capital assets	-	5,069	(5,069)	-	-
Net assets, end of year	$ 252,383	$ 453,840	$ 19,400	$ 725,623	$ 685,680

Only

(See accompanying notes)

CANADIAN FEDERATION OF UNIVERSITY WOMEN

STATEMENT OF OPERATIONS

YEAR ENDED APRIL 30, 2025

	2025	2024
Revenue		
Federation dues	$ 466,726	$ 461,938
Annual general meeting	52,220	-
Investment revenue	40,855	19,658
Gain on market value of investments	2,135	26,979
Other	1,005	949
	562,941	509,524
Expenses		
Administration (Schedule 1)	303,068	297,161
Graduate Women International dues and support (note 6)	103,735	95,781
Annual general meeting	91,439	30,975
Professional fees	11,335	14,743
Board of directors/governance	8,352	12,700
Amortization of capital assets	5,069	2,243
	522,998	453,603
Excess of revenue over expenses	$ 39,943	$ 55,921

Online Only

(See accompanying notes)

CANADIAN FEDERATION OF UNIVERSITY WOMEN

SCHEDULE 1 - ADMINISTRATION EXPENSES

YEAR ENDED APRIL 30, 2025

	2025	2024
Salaries and benefits	$ 239,009	$ 207,804
Rent	16,520	15,207
Website	12,622	4,418
Contract services	8,481	25,119
Postage and shipping	8,115	11,410
Equipment rental and maintenance	6,600	2,121
Staff training and travel	6,053	5,786
Translation	1,762	4,618
Insurance	1,665	1,646
Advocacy	1,156	1,746
Telephone, fax and internet	583	1,420
Bank charges	276	235
Office supplies/expenses	226	1,680
Computer and software	-	13,951
	$ 303,068	$ 297,161

Only

(See accompanying notes)

CANADIAN FEDERATION OF UNIVERSITY WOMEN

STATEMENT OF CASH FLOWS

YEAR ENDED APRIL 30, 2025

	2025	2024
CASH FLOWS PROVIDED BY (USED IN)		
OPERATING ACTIVITIES		
Excess of revenues over expenses	$ 39,943	$ 55,921
Adjustment for amortization expense	5,069	2,243
	45,012	58,164
Changes in non-cash working capital components:		
Accounts receivable	828	(665)
Prepaid expense	1,476	(10,305)
Accounts payable and accrued liabilities	(3,031)	9,382
Deferred revenue	30,031	(25,447)
	74,316	31,129
INVESTING ACTIVITIES		
Purchase of capital assets	(17,252)	(6,604)
Net sale (purchase) investments	(140,475)	(33,003)
Change in cash held in investments	98,721	(13,635)
	(59,006)	(53,242)
INCREASE (DECREASE) IN CASH	15,310	(22,113)
CASH AT BEGINNING OF YEAR	385,154	407,267
CASH AT END OF YEAR	$ 400,464	$ 385,154

DRAFT
For Discussion Purposes Only

(See accompanying notes)

CANADIAN FEDERATION OF UNIVERSITY WOMEN

NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS

YEAR ENDED APRIL 30, 2025

1. PURPOSE OF THE ORGANIZATION

The Canadian Federation of University Women ("CFUW") is a voluntary, non-partisan, non-profit, self-funded, bilingual organization of approximately 6,500 women. CFUW members are active in public affairs, working to raise the social, economical and legal status of women, as well as to improve education, the environment, peace, justice and human rights. CFUW is a member of international organizations, with the longest affiliation being with Graduate Women International (GWI), an affiliation of 52 national federations and associations. CFUW administers the granting of certain fellowships and awards to Canadian women graduate students, which are funded by a separate legal entity, the CFUW Charitable Trust. CFUW is incorporated as a non-profit organization without share capital under the Canada Not- for- profit Corporations Act and as such is exempt from income taxes.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

Basis of accounting

The accounting policies of the company are in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations.

Revenue recognition

CFUW follows the deferral method of accounting for contributions. Unrestricted contributions are recorded as revenue in the period of receipt. Contributions restricted for a specific purpose are recognized as revenue as the related expenses are incurred.

Federation dues are recognized as revenue in the membership year to which they relate. Dues received relating to future membership years are deferred and recognized as revenue in that period.

Investment income is recognized when earned.

Use of estimates

The preparation of financial statements in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profits requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities at the date of the financial statements, and the reported amounts of revenues and expenditures during the reporting period. Management makes estimates when determining the collectibility of its accounts receivable, settlement of accrued liabilities and the useful life of its capital assets. Actual results could differ from management's best estimates as additional information becomes available in the future.

Investments

Investments are measured at fair value at each reporting date, with gains and losses recognized in the statement of operations as part of investment income.

DRAFT For Discussion Purposes Only

2. **SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES** - Cont'd.

Capital assets

Capital assets are stated at acquisition cost. Amortization is calculated on a straight-line basis over the estimated useful lives of the assets. The estimated useful lives of the assets are as follows:

Computers	3 years
Furniture	5 years
Online Database	5 years

One-half of these rates is applied in the year of acquisition.

Financial instruments

The Federation's cash and investments are initially recorded and subsequently measured at their fair value. All other financial assets and liabilities are initially recorded at their fair value and subsequently measured at amortized cost.

GWI membership dues

Membership dues are paid based on the calendar year, and are expensed on an accrual basis, with the portion of the dues relating to a future fiscal year being allocated to prepaid expense.

3. FINANCIAL INSTRUMENTS

The Federation is exposed to various risks through its financial instruments. The following analysis provides a measure of the Federation's risk exposure and concentrations.

Credit risk

Credit risk is the risk that one party to a financial instrument will cause a financial loss for the other party by failing to discharge an obligation. The Federation is exposed to credit risk on its cash, restricted cash, cash held in investment, short-term investments, accounts receivable and investments. All cash, restricted cash, and cash held in investments are held with a Canadian chartered bank. Short-term investments, and investments are balanced with fixed income investments that are reinvested at prevailing interest rates and as a result management believes the risk of loss on these items to be remote.

Management believes that the Federation's credit risk with respect to accounts receivable is limited. Accounts receivable are reviewed on an on-going basis and diligently following up on collection of outstanding amounts.

Liquidity risk

Liquidity risk is the risk that an entity will encounter difficulty in meeting obligations associated with financial liabilities. The Federation manages the risk by establishing budgets and cash estimates to ensure it has funds available to fulfil its obligations.

DRAFT For Discussion Purposes Only

3. **FINANCIAL INSTRUMENTS** - Cont'd.

Market risk

Market risk is the risk that the fair value or future cash flows of the financial instruments fluctuate because of changes in market prices. Market risk is comprised of currency risk, interest risk and other price risk.

i) *Currency risk*

Currency risk refers to the risk that the fair value of financial instruments or future cash flows will fluctuate because of changes in foreign exchange rates. The Federation's functional currency is the Canadian dollar. The Federation is exposed to foreign currency risk associated with GWI dues, which are paid for in Swiss Francs or US dollars. The Federation minimizes this risk by holding a bank account in the related currency. The Federation does not use foreign exchange forward contracts.

ii) *Interest rate risk*

Interest rate risk refers to the risk that fair value of the financial instruments or future cash flows associated with the instruments will fluctuate due to changes in market interest rates. The Federation is exposed to interest rate risk with regards to its cash and investments. Fluctuations in market rates of interest on cash do not have a significant impact on the Federation's results of operations. Interest rate risk on long-term investments is mitigated through close monitoring of investment portfolio and interest rate fluctuations.

iii) *Other price risk*

Other price risk refers to the risk that the fair value of financial instruments or future cash flows associated with the instruments will fluctuate because of changes in market prices (other than those arising from currency risk or interest rate risk), whether those changes are caused by factors specific to the individual instrument or its issuer or factors affecting all similar instruments traded in the market.

The Federation is exposed to other price risk through their equity investments held. Management routinely reviews equities held with a financial advisor.

Changes in risk

There have been no significant changes in the Federation's risk exposures from the prior year.

4. RESTRICTED CASH

Restricted cash represents amounts held in trust for a future staff pension plan. In 2025 this represented $1,750 (2024 - $1,750).

Additionally, $5,000 of the cash held by the Federation is held as security for a credit card and is held in the general cash balance.

DRAFT For discussion purposes only

5. INVESTMENTS

Investments consist of the following:

	2025	2024
Short-term investments		
Cash and cash equivalents	$ 869	$ 99,590
Fixed income maturing within one year	321,674	293,507
	322,543	393,097
Long-term investments		
Fixed income maturing beyond one year	282,349	187,319
Equities	62,312	56,514
Other assets	18,392	6,912
	363,053	250,745
Total investments	$ 685,596	$ 643,842

The Federation has internally-restricted cash and investments for the purpose of funding the activities as disclosed in note 10. At year end, $50,383 (2024 - $61,000) of cash and investments are internally restricted for these purposes

6. GRADUATE WOMEN INTERNATIONAL GWI

As a result of the timing difference between the Federation's year-end and membership period for Graduate Women International (GWI), the Federation has a prepaid GWI membership balance at year end included in prepaid expense reflecting payments of GWI dues for periods after April 30, 2025 as follows:

	2025	2024
Prepaid GWI fees, beginning of year	$ 66,087	$ 61,632
Amounts paid to GWI in the year	102,784	100,236
GWI expense for the period	(103,735)	(95,781)
Prepaid GWI fees, end of year	$ 65,136	$ 66,087

7. CAPITAL ASSETS

Capital assets consist of the following:

	2025		2024	
	Cost	Accumulated amortization	Cost	Accumulated amortization
Computers	$ 27,269	$ 23,967	$ 27,269	$ 21,765
Furniture	21,595	6,068	4,343	4,343
Online database	87,320	86,749	87,320	85,607
	136,184	$ 116,784	118,932	$ 111,715

DRAFT For Discussion Purposes Only

Accumulated amortization	116,784	111,715
	$ 19,400	$ 7,217

8. GOVERNMENT REMITTANCES

Included in accounts payable and accrued liabilities are government remittances totaling $6,441 (2024 - $4,796).

9. DEFERRED REVENUE

Deferred revenue consists of the following:

	2025	2024
Dues	$ 340,615	$ 321,310
GWI Dues	81,663	70,937
	$ 422,278	$ 392,247

10. INTERNALLY RESTRICTED NET ASSETS

The internally restricted net assets represent funds reserved by the Federation for the following purposes:

Internally Restricted Reserve Fund

	Balance as at April 30, 2024	2024 / 2025 Allocations	2024 / 2025 Disbursements	Balance as at April 30, 2025
Office furnishings	$ 5,000	$ -	$ (697)	$ 4,303
GWI triennial meeting	16,000	-	-	16,000
AGM	25,000	-	-	25,000
Club grants for AGM	10,000	-	(5,750)	4,250
CSW grants	5,000	-	(4,170)	830
	$ 61,000	$ -	$ (10,617)	$ 50,383

Accessibility Fund

This is intended for adapting technology (e.g. websites) as required to make it more accessible.

GWI Triennial Meeting

The Federation has historically reserved a portion of its net assets each year for the GWI Triennial Meeting. The most recent GWI Triennial Meeting took place in November 2022.

DRAFT For Discussion Purposes Only

10. **INTERNALLY-RESTRICTED NET ASSETS** - Cont'd.

GWI Reserve Fund

The Federation has reserved excess GWI dues received from members to be used to offset future receipts.

The Federation maintains cash, as detailed in note 4, related to these internally-restricted net assets.

Internally-Restricted Contingency Reserve Fund

	Balance as at April 30, 2024	2024 / 2025 Allocations	2024 / 2025 Disbursements	Balance as at April 30, 2025
Rent	$ 62,000	$ -	$ -	$ 62,000
Equipment and service contracts	22,000	-	-	22,000
Salaries	33,000	-	-	33,000
Legal and HR	22,000	-	-	22,000
Unexpected closure expense	27,000	-	-	27,000
Misc. closure requirements	36,000	-	-	36,000
	$ 202,000	$ -	$ -	$ 202,000

The internally-restricted contingency reserve fund was set up to deal with unexpected costs that may arise in the future, such as the closure of the organization and emergencies such as fire. The amounts set aside for these costs include estimates for contract terminations, severance costs, legal costs and an allowance for any unexpected closure costs.

11. DONATED SERVICES

In the year, the Federation received certain donated services of an administrative and program nature as well as some billets. These services were kindly donated by volunteers, the board members, national committees, regional directors and executives of the 94 clubs. The Board of Directors, Regional Directors, Committee Chairs and Committee Members contributed many volunteer hours during the year.

12. COMMITMENTS

The Federation has a lease for premises until December 2025**.** The minimum rental payments for the upcoming fiscal year total $11,210.

DRAFT For Discussion Purposes Only

CFUW

2025-2026 Draft Budget

May 2024 - April 2025 Unaudited Actuals

	Total		May 1, 2025
	Actuals 2024-2025	Budget 2024-2025	2025-2026 Draft Budget
Revenue			
4000 DUES			
4010 Dues - Members	368,830.00	369,160.00	$373,120.00
4020 Dues - E-Members	0		
4030 Dues - Student Members	660	660	$742.50
4040 Opt In Dues	90,676.99	98,083.20	$95,596.76
4045 GWI Dues Top Up	6,558.65		
Total 4000 DUES	**$466,725.64**	**$467,903.20**	**$469,459.26**
4220 Other Bank Revenue	125.01	250	$250.00
4250 Gain/Loss on Foreign Exchange	-53.23		
4700 INVESTMENT REVENUE			
4210 Investment Income	32,135.42	15,000.00	$15,000.00
4230 Investment Market Value Gain/Loss	10,853.86		
Total 4700 INVESTMENT REVENUE	**$42,989.28**	**$15,000.00**	**$15,000.00**
4900 OTHER REVENUE	933.24		
4920 AGM Revenue	52,219.90	45,000.00	$0.00
Total 4900 OTHER REVENUE	**$53,153.14**	**$45,000.00**	**$0.00**
Total Revenue	**$562,939.84**	**$528,153.20**	**$484,709.26**
Expenses			
5000 OCCUPANCY COSTS			
5010 Rent	16,520.04	19,000.00	$18,000.00
5020 Insurance- Office	1,665.36	1,700.00	$1,750.00
5030 Building Maintenance & Repairs	988.75		$0.00
Total 5000 OCCUPANCY COSTS	**$19,174.15**	**$20,700.00**	**$19,750.00**
5100 GENERAL OFFICE EXPENSES			
5110 Copier Leasing		0	$0.00

5115 Copier Meter/Maint.	225.85	1,500.00	$1,000.00
5120 Telephone & Internet	583.08	720	$720.00
5130 Advertising		500	$0.00
5140 Subscriptions & Miscellaneous	7,894.19	7,000.00	$6,700.00
5150 Courier		500	$200.00
5160 Office Supplies	5,822.61	4,000.00	$7,000.00
5170 Postage Expenses	60.87	500	$300.00
5180 Printing Outsource	973.14	1,000.00	$500.00
5185 Staff Engagement	369.67	500	$500.00
Total 5100 GENERAL OFFICE EXPENSES	**$15,929.41**	**$16,220.00**	**$16,920.00**
5200 HUMAN RESOURCE EXPENSES			
5210 Hiring Expenses	392.11	1,000.00	$500.00
5220 Salaries & Wages	221,257.62	200,000.00	$245,000.00
5221 EI Expense	4,710.46	4,000.00	$5,000.00
5222 CPP Expense	11,513.95	10,500.00	$12,500.00
5230 Insurance Benefits-Employer Portion		0	$12,600.00
5260 Payroll Service Charge		0	$0.00
5290 Professional Development for Staff	5,683.15	9,000.00	$12,000.00
Total 5200 HUMAN RESOURCE EXPENSES	**$243,557.29**	**$224,500.00**	**$287,300.00**
5300 PROFESSIONAL SERVICES			
5310 Professional Services	1,835.00	13,000.00	$14,000.00
Total 5300 PROFESSIONAL SERVICES	**$1,835.00**	**$13,000.00**	**$14,000.00**
5320 BANKING EXPENSES			
5325 Bank Charges-Regular Fees	276	300	$500.00
Total 5320 BANKING EXPENSES	**$276.00**	**$300.00**	**$500.00**
5400 CONTRACTORS			
5270 Contractors (not staff)	8,480.53	15,000.00	$10,000.00
5410 Website	13,557.07	14,000.00	$14,000.00
5420 Translation	1,761.83	5,000.00	$2,000.00
Total 5400 CONTRACTORS	**$23,799.43**	**$34,000.00**	**$26,000.00**
5700 MERCHANDISE COSTS			
5710 Credit Card Fees (Non-Restricted)		200	$200.00
Total 5700 MERCHANDISE COSTS	**$0.00**	**$200.00**	**$200.00**

5800 PROGRAM EXPENSES			
5820 Advocacy - Domestic	489	1,000.00	$3,000.00
5830 Advocacy International	666.91	1,500.00	$1,500.00
5840 Communications Committee		1,000.00	$1,000.00
5850 Recruitment / Membership	4,025.00	4,000.00	$5,000.00
5855 Speaker Series Program	897.5	2,000.00	$2,300.00
5865 President CFUW Membership		300	$0.00
5870 Recruitment Resources Hub		0	
Total 5800 PROGRAM EXPENSES	**$6,078.41**	**$9,800.00**	**$12,800.00**
6100 INTERNATIONAL MEMBERSHIPS			
6110 GWI Dues	98,655.57	98,083.20	$95,879.80
6140 GWI Bank Charges & Transfer Fees	157.32	250	$250.00
6145 Other International Memberships		0	
Total 6100 INTERNATIONAL MEMBERSHIPS	**$98,812.89**	**$98,333.20**	**$96,129.80**
6200 GOVERNANCE EXPENSES			
6205 Board-President	4,051.07	6,500.00	$6,500.00
6208 Board Training		1,000.00	$0.00
6215 Board-VP Atlantic	364.48	1,200.00	$1,500.00
6220 Board-VP BC		700	$1,500.00
6225 Board-VP Ontario		700	$1,500.00
6230 Board-VP Prairies	222.68	700	$1,500.00
6235 Board-VP Quebec	160.48	700	$1,000.00
6236 VP Advocacy	249	300	$300.00
6237 VP Membership		300	$600.00
6238 VP Education		300	$300.00
6260 VP Finance		300	$300.00
6287 VP International Relations	2,443.28	3,000.00	$3,500.00
6290 Insurance - Directors	860.76	950	$1,000.00
6296 Board Contingency		1,500.00	$0.00
Total 6200 GOVERNANCE EXPENSES	**$8,351.75**	**$18,150.00**	**$19,500.00**
6300 AGM EXPENSES			
6330 AGM - Translation		3,500.00	$0.00
6350 AGM & LAC General Expenses	14,932.68	15,000.00	$10,000.00

6355 Conference Expenses	53,163.89	80,000.00	$0.00
6365 Board Expenses	9,969.03	26,500.00	$5,000.00
6370 AGM Pro-Reg fees and credit card	3,453.30		$0.00
Total 6300 AGM EXPENSES	**$81,518.90**	**$125,000.00**	**$15,000.00**
Total Expenses	0		**$508,099.80**
Net Income	**$63,606.61**	**-$32,050.00**	**-$23,390.54**
	$63,606.61	**-$32,050.00**	

Guide explicatif du budget d’exploitation 2025–2026

Il est à noter que le budget est préparé selon la méthode de la comptabilité de caisse alors que les états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Il est nécessaire de préparer le budget sur la base de la comptabilité de caisse pour assurer le contrôle des coûts.

Il faut également noter que le budget est une estimation des dépenses et qu'il fournit des limites pour les dépenses maximales.

Chaque nombre ci-dessous est associé à sa catégorie dans le budget proposé.

REVENUS :

COTISATIONS

a) Les cotisations sont payables annuellement avant le 1er mai.
b) Cotisation des membres de la FCFDU : 55 $ par membre ; tarif étudiant : 27,50 $.
c) Cotisation d’adhésion facultative à GWI : 35,38 $ par membre.
d) Les cotisations sont basées sur les effectifs suivants :
   I. Nombre total de membres de la FCFDU : 6 784
   II. Nombre total de membres GWI : 2 702

AUTRES REVENUS

a) Tous les montants perçus dans le cadre de programmes d’affinité (ex. : L’assurance La Personnelle).

DÉPENSES :

1) FRAIS DE LOCATION

a) Coût annuel du bail dans l’édifice communautaire Rideau (Rideau Community Hub).

2) FRAIS GÉNÉRAUX DE BUREAU

a) Location et entretien des photocopieurs – ligne supprimée.

b) Services téléphoniques et Internet au bureau national.

c) Publicité via les réseaux sociaux, selon les besoins. Aucun montant prévu pour 2025–2026, car la ligne n’a pas été utilisée en 2024–2025.

d) Abonnements et divers : comprend tous les abonnements mensuels (Canva, Adobe, Intuit QuickBooks, etc.). Réduction en raison de la suppression de MailChimp et de l’adoption d’abonnements annuels à tarifs réduits.

e) Courriers / fournitures de bureau / affranchissement / impression externalisée : il s'agit des ressources matérielles nécessaires aux opérations (livres, annuaires, certificats, timbres pour paiements ou remboursements, etc.).

f) Engagement du personnel de bureau : utilisé pour le dîner du personnel avant la fermeture du bureau pendant la période des fêtes de fin d'année, ou pour célébrer la Journée internationale des femmes. Séparé des « fournitures de bureau » pour refléter correctement les coûts.

3) DÉPENSES EN RESSOURCES HUMAINES

SALAIRES

a) Conformément aux contrats du personnel.

PRÉSTATIONS DE SANTÉ

a) Conformément aux contrats du personnel.

DÉPLACEMENTS ET FORMATION DU PERSONNEL

a) Budget pour la formation, le développement professionnel et les déplacements du personnel (réunions, conseils régionaux/provinciaux, clubs).

4) SERVICES PROFESSIONNELS

SERVICES PROFESSIONNELS
a) Services professionnels tels que juridiques et vérification comptable.

5) DÉPENSES LIÉES AUX SERVICES BANCAIRES

FRAIS BANCAIRES – FRAIS HABITUELS
a) Frais mensuels et annuels réguliers.

6) ENTREPRENEURS

ENTREPRENEURS
a) Comprend les services contractuels pour la tenue de livres ainsi que les entreprises responsables du soutien TI, de l'hébergement infonuagique, de la cybersécurité et de la maintenance informatique.

SITE WEB

a) Montant annuel pour l'exploitation du nouveau site web, base de données et CRM.

TRADUCTION

a) Documents à traduire au cours de l'année. N'inclut pas les documents de l'AGA (ces derniers figurent dans la ligne budgétaire de l'AGA). Ligne réduite grâce à une augmentation des traductions internes.

7) DÉPENSES DE PROGRAMMES

DÉFENSE DES INTÉRÊTS – NATIONALE

a) Initiatives de revendication menées à l'échelle nationale et affiliations avec des partenaires nationaux.

DÉFENSE DES INTÉRÊTS – INTERNATIONALE

a) Soutenir les initiatives de défense des intérêts menées au niveau international (telles que l'inscription à des événements parallèles à la Commission de la condition de la femme des Nations unies (UNCSW), les adhésions internationales à des partenaires/affiliés).

ASSISTANCE INFORMATIQUE AUX CLUBS
– remplacé par le Comité des communications

a) Offrira la même assistance TI/site web aux clubs, mais sous la supervision du Comité des communications.

RECRUTEMENT / MEMBERSHIP

a) Soutien aux initiatives et campagnes d'adhésion (utilisé par le Comité d'adhésion).

ORATEUR NATIONAL

a) Cachets pour les conférencières/conférenciers.

CENTRE DE RESSOURCES POUR LE RECRUTEMENT
– supprimé.

8) AFFILIATIONS INTERNATIONALES – GWI *(nouveau nom de la ligne)*

COTISATIONS GWI

a) Cotisation de 35,38 $ par membre pour 2 702 membres.

b) AUTRES ADHÉSIONS INTERNATIONALES
– nom de la ligne supprimé, fonds transférés à la ligne Défense des intérêts – Internationale.

9) FRAIS DE GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Budget destiné aux membres du conseil pour exercer les responsabilités liées à leur portefeuille.

ASSURANCE POUR LES ADMINISTRATRICES

a) Assurance responsabilité civile pour les membres du conseil d'administration et les dirigeantes de la FCFDU.

FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Ligne supprimée car non utilisée. Montants intégrés à la ligne du Conseil qui a été augmentée.

FONDS DE RÉSERVE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) N'est plus nécessaire, car les lignes budgétaires du conseil ont été bonifiées.

10) DÉPENSES DE L'AGA

TRADUCTION POUR L'AGA

a) Ne comprend que les documents traduits spécifiquement pour l'AGA. Séparé des autres lignes pour refléter fidèlement le coût réel de l'AGA.

DÉPENSES LIÉES À L'AGA ET AU COMITÉ DE L'ORGANISATION LOCALE

a) Coûts logistiques liés à l'organisation de l'AGA.

FRAIS DE CONFÉRENCE *(nouveau dans le budget national – auparavant dans le comité organisateur du LAC)*

a) Aucune dépense prévue en 2025–2026 puisque l'AGA est virtuelle. Cette ligne sera réintroduite dans le budget 2026–2027 pour l'AGA en personne à Montréal.

DÉPENSES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Dépenses liées à la participation du Conseil à l'AGA, basées sur la politique financière.

INTERNALLY RESTRICTED FUNDS **Proposed Transfers**

a Internally Restricted Contingency Reserve Fund

	Balance as at 30-Apr-24	2024-2025 Allocations	2024-2025 Disbursements	Balance as at 30-Apr-25
Rent	62000			62000
Contracts	22000			22000
Salaries	33000			33000
Legal and HR	22000			22000
Closure	27000			27000
Miscellaneous	36000			36000
	202000			202000.00
b GWI Triennal Fund	16000.00	4000.00		20000.00
c GWI Reserve Fund	0.00	0.00	0.00	0.00
d Office Furnishings	4303.00	3000.00	4303.00	3000.00
e AGM	25000.00		25000.00	0.00
f Club Grants for AGM	4250.00		4250.00	0.00
g CSW Grants	0.00	5000.00	4170.00	830.00
h Pins and scarves		5000.00		5000.00
i Project Contingency Fund		10000.00		10000.00
	251553.00	27000.00	37723.00	240830.00

a) Le fonds de réserve pour imprévus a été créé afin de faire face à des dépenses imprévues qui pourraient survenir à l'avenir, telles que la fermeture de la FCFDU ou des situations d'urgence comme un incendie.

b) Des fonds sont mis de côté pour la Triennale de GWI. La plus récente a eu lieu en novembre 2022 sous forme virtuelle. La prochaine se tiendra en septembre 2025 en Zambie.

c) Les cotisations à GWI dépassant les paiements effectués sont conservées dans un fonds de réserve. Celui-ci est utilisé lorsque le paiement excède les sommes perçues, généralement en raison de la fluctuation des taux de change.

d) Le bureau continue d'améliorer son aménagement et ses installations.

e) Pour l'AGA, le conseil a réservé une partie de l'excédent de l'exercice précédent afin de couvrir les coûts de l'AGA en personne qui s'est tenue en juillet à Edmonton.

f) Une enveloppe de 5 000 $ a été réservée pour permettre aux clubs de demander une aide financière visant à appuyer la participation de leurs membres à l'AGA de juillet à Edmonton.

g) Des fonds sont alloués pour aider des membres à assister à la Conférence sur la condition de la femme (CSW) aux Nations Unies, qui a lieu chaque printemps.

h) Nous souhaitons concevoir et faire produire des épinglettes et des écharpes de la FCFDU. Certaines seront vendues à prix coûtant, d'autres seront offertes aux membres en reconnaissance d'un service ou d'un événement spécial.

i) Des fonds sont réservés pour soutenir des projets ou des idées de clubs qui pourraient émerger au cours de l'année, mais qui ne figurent pas dans le budget de fonctionnement.

cfuw fcfdu

815 St. Laurent Blvd
Suite 230 Ottawa, ON, K1K 3A7

Rapport de la trésorière adjointe de GWI (Canada)

Graduate Women International (GWI) est une organisation mondiale non gouvernementale de femmes diplômées fondée en 1919, dont le Canada est l'un des membres fondateurs. Je représente la FCFDU en tant que membre du Comité des finances de GWI (FinCom), qui est composé de cinq membres provenant des quatre coins du monde. Les deux trésorières adjointes sont originaires de la Suisse (pays où se situe le siège de GWI) et du Canada (en tant que plus grande fédération membre). J'ai été nommée à ce poste lors de la Triennale virtuelle de novembre 2022.

Le comité a pour mandat de : surveiller les résultats financiers de GWI ; recevoir les rapports financiers trimestriels ; examiner les dépenses ; analyser les budgets proposés et les cotisations pour la prochaine période triennale ; recommander le budget pour l'Assemblée générale triennale et la Conférence.

Toutes nos réunions se tiennent en ligne, environ tous les trois mois.

Finances

GWI n'a pas encore finalisé ses états financiers audités pour 2024. Cependant, les résultats financiers du premier trimestre donnent un aperçu comparatif par rapport à l'exercice 2024.

Les états financiers non audités de 2024 affichent un déficit de 18 000 francs suisses, principalement attribuable à une baisse des cotisations des membres. Le nombre de membres a diminué, et certains pays membres ne peuvent s'acquitter de la totalité de leur cotisation en raison de catastrophes comme des tremblements de terre, des conflits armés, etc.

GWI dispose de 145 780 francs suisses en fonds affectés et de 21 924 francs suisses en fonds non affectés. Une somme de 18 000 francs suisses a été prélevée sur les fonds non affectés pour couvrir le déficit de l'année en cours. GWI continue de fonctionner avec un budget d'austérité, ne comptant qu'une seule employée rémunérée et maintenant des restrictions strictes sur ses dépenses.

GWI fait toujours face à des pressions financières dues à la diminution du nombre de membres. Les fonds de réserve non affectés diminuent chaque année. L'organisation tentera de trouver d'autres sources de financement.

C'est un privilège de servir à titre de trésorière adjointe. J'ai eu l'occasion de rencontrer (virtuellement) des femmes remarquables et je prends conscience de la chance que nous avons au Canada.

En conclusion, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de représenter la FCFDU dans ce rôle important, et de m'avoir permis d'en apprendre davantage sur GWI et le travail exceptionnel qu'ils accomplissent.

Susan Lane
Juillet 2025

CFUW Charitable Trust
La Fondation de la FCFDU

Rapport de la trésorière du Charitable Trust

En 2024, l'économie canadienne a continué de s'ajuster à des taux d'intérêt élevés et à une inflation modérée. La Banque du Canada a maintenu son taux directeur à 5,00 % durant la première moitié de l'année. Alors que l'inflation diminuait progressivement, la Banque a amorcé une série de baisses de taux en fin d'année. La Réserve fédérale américaine a adopté une stratégie similaire. La Banque du Canada a indiqué qu'elle continuerait d'agir avec prudence, en s'appuyant sur les données, compte tenu des incertitudes persistantes à l'échelle mondiale et nationale.

Les marchés boursiers ont de nouveau été stimulés par la solide performance des grandes entreprises technologiques américaines. Le portefeuille demeure conforme aux plages cibles définies dans la Déclaration de politique de placement. Au 30 avril, la répartition présente une sous-pondération d'environ 5 % en actions et une surpondération en titres à revenu fixe, reflétant notre opinion selon laquelle les risques liés aux politiques pourraient ne pas être encore entièrement intégrés dans les valorisations boursières.

La portion en revenu fixe comprend un mélange diversifié de CIG, d'obligations gouvernementales et corporatives, et d'actions privilégiées. Nous avons augmenté notre exposition à des obligations de courte durée de haute qualité et réduit notre exposition à des actions privilégiées de qualité inférieure afin de limiter la volatilité. Les comptes d'épargne à intérêt élevé continuent d'offrir des rendements compétitifs, et les revenus de dividendes sont réinvestis chaque mois.

Les placements en actions sont diversifiés par secteur et par région, en mettant l'accent sur des entreprises canadiennes et américaines de grande qualité. À la fin de 2024, nous avons procédé à des ajustements visant à réduire les positions concentrées et à améliorer la diversification globale. Nos fonds sont gérés par Erin Gendron, de Cross Point Financial, IA Gestion privée de patrimoine.

Les états financiers sont disponibles sur le site Web du Fonds de bienfaisance :
👉 https://cfuwcharitabletrust.ca/

Pour toute information complémentaire, veuillez écrire à :
📧 treasurer@cfuwcharitabletrust.ca

Ruth Weaver
23 mai 2025